

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2025-001

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 23 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

17.01.2025

DATE D'AFFICHAGE

17.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : DENUNCQ Isabelle, pouvoir à Mme LAMBIEL.
GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU.
BRACONNIER Marie-Pierre, pouvoir à Mme PANNET.
TARGET Claudine, pouvoir à M. GRANDO.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Mât accidenté sur la RD 606.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :
Mât accidenté sur la RD 606

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 2.472,77 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 2.472,77 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	Montant HT des travaux	USEDA	COMMUNE
Eclairage public			
Matériel	2.472,77 €	0,00 €	2.472,77 €
	2.472,77 €	0,00 €	2.472,77 €

La contribution sera calculée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID : 002-210205860-20250123-D2025001-DE

- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les ~~travaux d'étude engagés~~ seront remboursés à l'USEDA.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2025-002

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 23 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION
17.01.2025

DATE D'AFFICHAGE
19.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : M. GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU, Mme Braconnier, pouvoir à Mme PANNET, Mme DENUNCQ pouvoir à Mme LAMBIEL, Mme OUDART Claudine, pouvoir à M. GRANDO

M. a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Cavurnes – Demande de fonds de concours.

Monsieur le Maire propose l'installation de 8 cavurnes au cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ce projet.
- Retient la proposition de prix de la Maison des Obsèques (02200 SOISSONS) dont le montant s'élève à 4.700,00 € HT / 5.640,00 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du fonds de concours à hauteur de 15 % dans le cadre d'un projet communal relevant de la thématique « Patrimoine », soit 705 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

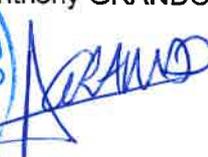
Avis favorable de la Commission « Cimetière »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AINSE

DÉLIBÉRATION N° 2025-003

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 23 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

17.01.2025

DATE D’AFFICHAGE

17.01.2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : DENUNCQ Isabelle, pouvoir à Mme LAMBIEL.
GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU.
BRACONNIER Marie-Pierre, pouvoir à Mme PANNET.
TARGET Claudine, pouvoir à M. GRANDO.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Sonorisation – Demande de fonds de concours.

Madame LAMBIEL, Adjointe, présente un système de sonorisation (avec DSP et application IOS) et en propose l’acquisition, pour les animations proposées par la Mairie, notamment les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ce projet.
- Retient le devis de l’entreprise SCENOTEK (51170 FISMES) dont le montant s’élève à 782,00 € HT / 938,40 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du fond de concours à hauteur de 50 % dans le cadre « du droit de tirage », soit 391 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Avis favorable de la Commission Fêtes et Cérémonies

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2025-004

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 23 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

17.01.2025

DATE D'AFFICHAGE

17.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : DENUNCQ Isabelle, pouvoir à Mme LAMBIEL.
GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU.
BRACONNIER Marie-Pierre, pouvoir à Mme PANNET.
TARGET Claudine, pouvoir à M. GRANDO.

M. DAYDÉ Gérald a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vidéoprotection : installation d'une caméra place de la Sablière – Demande de fonds de concours.

Dans la continuité de la sécurisation, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet d'installation d'une caméra 180 ° de vidéoprotection et d'un relai, place de la Sablière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte ce projet.
- Retient les devis des entreprises ci-dessous :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
LS (02430 Gauchy)	6.761,14 €	8.113,37 €
LESENS (60200 Compiègne)	2.115,70 €	2.538,84 €
SICAE DE L'AISNE (02200 Belleu)	1.746,12 €	2.095,34 €
TOTAL	10.622,96 €	12.747,55 €

- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du fond de concours à hauteur de 50 % dans le cadre « du droit de tirage ».
Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2025-005

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 23 JANVIER 2025

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au Conseil :	11
En exercice :	15
Votants :	15

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
	17.01.2025
<u>DATE D'AFFICHAGE</u>	
	19.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : M. GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU, Mme BRACONNIER, pouvoir à Mme PANNET, Mme DENUNCQ pouvoir à Mme LAMBIEL, Mme OUDART Claudine, pouvoir à M. GRANDO

M. a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Réfection Chemin de Pommiers – APV Programme 2025.

Le Chemin de Pommiers relie le cœur de notre commune à l'entrée de la Ville de Soissons. C'est un lien indéniable entre nos deux entités, appartenant à GrandSoissons Agglomération. Cette liaison douce est très appréciée des marcheurs, des randonneurs, des Vttéistes, des pêcheurs. Dans le cadre du développement des mobilités douces voulues par GrandSoissons Agglomération, Pommiers possède déjà, grâce au SITUS, une station Cyclovis située sur les Bords de l'Aisne. Toujours dans cette volonté écologique du déplacement sans rejet de PES, le Chemin de Pommiers a été récemment aménagé par les équipes de GSA. Cet axe vert permet enfin de relier la nouvelle voie cyclable « Rochy-Condé » en passant par Les Bains du Lac, tout en évitant une RD6 à fort trafic routier.

Dans la nécessité de valoriser ce parcours, une première étape s'impose, celle de la réfection partielle de sa chaussée, rendue impraticable et dangereuse. L'aménagement pourrait alors être une seconde étape.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la réfection du Chemin de Pommiers.

NATURE DES TRAVAUX	Appellation et n° de la voie	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT
Voirie	Chemin de Pommiers	28.836,00 €	24.030,00 €
TOTAL		28.836,00 €	24.030,00 €

- Retient le devis de l'entreprise EIFFAGE (Agence Sud de Ciry-Salsogne) qui s'élève aux montants indiqués ci-dessus.
- Sollicite une subvention au titre du dispositif APV (Aisne Partenariat Voirie) programme 2025, à hauteur de 42 % du montant HT auprès du Département de l'Aisne, soit 10.092,60 €.
- Sollicite une subvention au titre des Fonds de Concours auprès de GrandSoissons Agglomération,
- S'engage :
 - à affecter à ces travaux 28.836,00 € sur le budget communal.
 - à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.
 -

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AINSE

DÉLIBÉRATION N° 2025-006

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 23 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

17.01.2025

DATE D’AFFICHAGE

19.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali.

Absent(s) excusé(s) : M. GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU, Mme BRACONNIER, pouvoir à Mme PANNET, Mme DENUNQC pouvoir à Mme LAMBIEL, Mme OUDART Claudine, pouvoir à M. GRANDO

M. a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Contrats d'entretien des espaces verts 2025.

Madame OROY sort, ne pouvant participer au vote en raison de ses fonctions actuelles.

Monsieur RUSSEAU, Adjoint, présente à l'Assemblée le devis de Réaliss Quartiers pour la gestion des espaces verts pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Retient le contrat proposé par Réaliss Quartiers.
- Autorise le Maire à signer ce contrat qui s'élève à 10.067,00 € TTC.

Avis favorable de la Commission Espaces Verts

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO

